



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté préfectoral n° DRCL-BFL-2020281-0001

Signé par

Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir

le 7 octobre 2020

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau des Finances Locales**

**Arrêté portant composition de la Commission départementale de recensement des votes pour le
renouvellement des membres du Comité des Finances Locales
Année 2020**

Arrêté portant composition de la Commission départementale de recensement des votes pour le renouvellement des membres du Comité des Finances Locales – Année 2020

**La Préfète d'Eure-et-Loir
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n°79-15 du 3 janvier 1979 instituant le Comité des Finances Locales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R1211-4 et suivants ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d' Eure-et-Loir ;

ARRETE :

Article 1 - La commission départementale des votes émis pour le renouvellement des membres du Comité des Finances Locales est présidée par :

Monsieur Vaan BARSEGHIAN, directeur des relations avec les collectivités locales, représentant la Préfète.

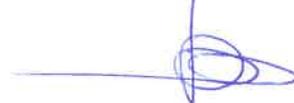
Elle comporte, en outre les personnes suivantes :

- Madame Jocelyne PETIT, maire d'Ymeray
- Monsieur Pierre GIGOU, maire des Châtelliers-Notre-Dame

Le Secrétariat sera assuré par Madame Catherine MAUDHUY, fonctionnaire de préfecture.

Article 2 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-loir.

La Préfète,
Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général



Adrien BAYLE